

1) Mise à disposition des salles communales :

	Tarifs 2021			
DOJO de l'école maternelle	2%			
Par ½ journée (pour activités extrascolaires)	12 €			
SALLES BARIC				
<i>caution salle Baric</i>	315 €			
salle du conseil - par 1/2 journée	58 €			
<i>associations professionnelles</i>	16 €			
SALLE TOURAINÉ				
<i>Caution</i>	1 000 €			
<i>Arrhes (tarif voté par le CM ou limité au montant de la location)</i>	130 €			
<i>particuliers</i>	du 15/10 au 15/04	du 16/04 au 14/10		
WEEK END du vendredi à 14 h 15 au lundi à 8 h 45	370 €	335 €		
WEEK END du samedi à 9 h 30 au lundi à 8 h 45	295 €	265 €		
la journée EN SEMAINE	125 €	95 €		
la demi-journée en SEMAINE	65 €	65 €		
<i>associations</i>				
WEEK END du vendredi à 14 h 15 au lundi à 8 h 45	145 €	115 €		
SAMEDI ou DIMANCHE	95 €	65 €		
<i>utilisation gratuite en SEMAINE pour l'activité normale de l'association</i>				
<i>entreprises</i>				
la journée EN SEMAINE	410 €	310 €		
la demi-journée en SEMAINE	255 €	153 €		
RAYMOND DEVOS				
<i>Caution</i>	1 000 €			
<i>Arrhes (tarif voté par le CM ou limité au montant de la location)</i>	153 €			
<i>particuliers</i>	commune	hors commune		
	du 15/10 au 15/04	du 16/04 au 14/10	du 15/10 au 15/04	du 16/04 au 14/10
WEEK END du vendredi à 13 h 45 au lundi à 8 h 15	525 €	475 €	640 €	590 €
WEEK END du samedi à 9 h au lundi à 8 h 15	410 €	360 €	505 €	455 €
la journée en SEMAINE	175 €	145 €		
demi-journée en SEMAINE	107 €	107 €		
<i>associations</i>				
WEEK END du vendredi à 13 h 45 au lundi à 8 h 15	179 €	127 €	370 €	260 €
SAMEDI ou DIMANCHE	96 €	65 €		
<i>utilisation gratuite en SEMAINE pour l'activité normale de l'association</i>				
<i>entreprises</i>				
la journée en SEMAINE	610 €	510 €		
la demi-journée en SEMAINE	410 €	310 €		
<i>Commune et hors commune</i>				
	du 15/10 au 15/04	du 16/04 au 14/10		
la journée en SEMAINE	610 €	510 €		
la demi-journée en SEMAINE	410 €	310 €		
<i>Chauffage imposé du 15/10 au 15/04</i>				
<i>Un supplément de 50 € est appliqué pour la location des loges le WE et 25 € la journée.</i>				
<i>Cuisine : pas de cuisson, seulement réchauffage possible</i>				
<i>Priorité donnée à la mairie, puis aux associations de la commune, puis autres situations</i>				